

Commune de Saint Paul Cap de Joux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **29 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Ernest DURAND.

Excusés : , Carole CARNEMOLLA COUSIN

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance

Objet : Délibération de principe abandon du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de Madame Besombe Stéphane, agissant en qualité de porte-fort de la famille Besombe concernant la vente de la parcelle A 1461 par la commune de Saint-Paul-Cap-De joux.

Il rappelle que cet achat se fera pour l'euro symbolique à l'étude notariale de Maître ZUCCON et DE LEOTOING, notaires, associés, à Puylaurens et précise que la signature de cet acte entraînera l'abandon du droit de préemption sur l'ensemble des parcelles de la succession Besombe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour abandonner le droit de préemption urbain.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :
Laurent VANDENDRIESSCHE



Le Secrétaire de Séance :
Michel BELAVAL

